

Réunion collaborateurs du 8 décembre 2021– Questions/réponses sur les mesures PCA en cours sur le campus

Situation épidémique à l'Institut Pasteur et gestion des cas

Le nombre des personnes infectées sur le campus n'est pas communiqué au personnel ou il n'est pas disponible facilement, pourquoi ?

Ce chiffre évolue de manière régulière. Le service santé au travail (SST) partage cet indicateur chaque semaine avec le comité PCA. Il est également communiqué régulièrement à la Commission santé sécurité et conditions de travail du CSE.

Pour les 2 dernières semaines, il y a eu 25 personnes testées positives à la Covid-19. C'est la première fois qu'il y a autant de cas au sein du campus, avec apparition d'un cluster.

Combien de Pasteuriens sont malades de Covid-19 ? Combien sont hospitalisés ?

Pour les 2 dernières semaines, il y a eu 25 personnes testées positives à la Covid-19. C'est la première fois qu'il y a autant de cas au sein du campus, avec apparition d'un cluster et une soixantaine de cas contact.

À notre connaissance, il n'y a pas eu de personnes hospitalisées. Les données médicales individuelles sont confidentielles.

Quelles sont les mesures mises en place à l'Institut Pasteur en cas d'un ou plusieurs cas positifs à la Covid-19 ?

1/ Signalement auprès du SST + suivi :

Il est rappelé sur Webcampus et dans les communications internes régulières du comité PCA qu'en cas de symptômes, il est important de rester chez soi et de se faire tester ([accès fiche médicale actualisée](#)). Par ailleurs, comme déjà communiqué, chaque salarié doit mettre en œuvre tous les moyens afin de préserver la santé et la sécurité d'autrui et de lui-même (article L.4122-1 du Code du travail) : aussi en cas de suspicion de contact avec le virus, chacun a l'obligation d'informer son employeur et de contacter impérativement le service de santé au travail. Vous pouvez également, si vous le souhaitez, informer votre responsable et/ou votre proxi RH, qui devront également respecter la confidentialité des informations transmises.

Pour rappel, les tests PCR sont [pris en charge par l'Assurance Maladie](#) sans ordonnance si vous êtes vaccinés.

2/ Désinfection/bionettoyage par la société prestataire Cetep.

Les opérations de désinfection/bionettoyage des surfaces ne peuvent se faire que si les surfaces (bureaux, paillasse...) sont suffisamment accessibles et les espaces rangés. Dans le cas où les surfaces seraient trop encombrées, les opérations de désinfection/bionettoyage des surfaces n'ont pas lieu et les locaux concernés sont condamnés pendant 7 jours.

Comment expliquez-vous qu'il n'y a jamais eu autant de cas de Covid-19 à l'Institut Pasteur, alors que nous sommes à présent tous (ou presque ?) vaccinés... Uniquement par la baisse de protection quelques mois après la 2^e dose ?

On peut penser que cela est dû à plusieurs facteurs : une plus grande contagiosité du variant Delta, la diminution de l'immunité de la protection du vaccin au bout de quelques mois et le relâchement du respect des mesures barrières sur le campus.

Organisation du travail (dont télétravail)

Est-il prévu une réduction du pourcentage de présence sur le campus pour les scientifiques comme par le passé ?

À ce stade, le comité PCA a décidé de continuer à privilégier les activités scientifiques, et notamment les travaux dans les laboratoires. Néanmoins, les scientifiques sont fortement incités à télétravailler pour tout travail hors paillasse qui ne nécessite pas une présence sur le campus.

Nous souhaitons obtenir une réelle baisse de la fréquentation, non seulement au moment des fêtes de fin d'année, mais également à la rentrée de janvier sans avoir à appliquer des mesures plus contraignantes.

Simplement recommander le télétravail n'est-il pas insuffisant face à certaines mentalités réfractaires à l'extérieur comme à l'Institut Pasteur ?

Trois jours de télétravail sont obligatoires pour les fonctions supports administratives depuis le 6 décembre. Si à ce stade le télétravail n'est recommandé que pour les fonctions scientifiques dont le travail peut être effectué à la maison, la fréquentation sur le campus reste à un niveau trop élevé compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire.

Si la situation venait à s'aggraver, la mise en place de nouvelles obligations s'imposerait probablement aussi dans les entités de recherche, comme cela a eu lieu par le passé. Une implication de tous pour réduire la fréquentation du campus est souhaitable.

Par ailleurs, le télétravail seul ne suffit pas. C'est l'ensemble des mesures de protection qui sont efficaces : respect strict des mesures barrières, vaccination, réduction des contacts sociaux pour limiter les risques de contamination.

Faudrait-il que le télétravail soit la règle (pour les fonctions administratives) et que l'on passe par le portail RH pour demander à venir sur le campus ?

Le portail RH est configuré pour poser des jours de congé ou de télétravail. Il n'est pas prévu pour être inversé.

Mesures de prévention sur le campus (y compris pass sanitaire et restauration)

Combien de désinfections de locaux du fait de Covid-19 et combien ça coûte pour l'Institut Pasteur ? Le fait de communiquer sur ces points pourrait peut-être sensibiliser certains Pasteuriens...

Une désinfection quotidienne des points de contact est organisée (poignées de portes, interrupteurs, boutons d'ascenseurs intérieurs et extérieurs) pour l'ensemble des bâtiments ainsi que le nettoyage 3 fois par semaine des 30 distributeurs de gel hydroalcoolique. Le coût annuel global de ces opérations est d'environ 100 K€.

Au vu de l'importance de la transmission par aérosol, y aura-t-il des dispositions spécifiques pour les bâtiments de l'Institut qui ne disposent pas de fenêtres ?

Les bâtiments de l'Institut qui ne disposent pas de fenêtres bénéficient dans la grande majorité des cas d'une ventilation mécanique permettant le renouvellement de l'air malgré l'absence de fenêtres. La DRTE a installé, dans les locaux sans ouvrant, dans ceux où le renouvellement d'air est insuffisant ainsi que dans les salles de restauration, des boîtiers Hygiabox de mesures du CO₂ (marqueur de l'efficacité de l'aération) afin de contrôler en temps réel l'efficacité de l'aération notamment dans les espaces critiques où les utilisateurs peuvent être amenés à retirer leurs masques (restauration).

Une centaine de boîtiers Hygiabox dans une trentaine d'espaces (salles de réunions, bureaux non suffisamment ventilés, espaces de restauration) ont été mis en service, ainsi qu'une centaine de purificateurs Dyson.

Des boîtiers Hygiabox sont disponibles pour les locaux partagés qui n'en seraient pas encore équipés (contacter ymine.aidel@pasteur.fr à la DRTE).

Dans tous les cas, l'ouverture des portes (quand cela est possible en fonction de la confidentialité de la réunion) est bénéfique pour améliorer la qualité du renouvellement ou du brassage de l'air dans un local et donc limiter les aérosols en suspension.

Des cours organisés en ce moment à l'Institut Pasteur se font toujours en présentiel. Ne serait-il pas bon de passer systématiquement les cours en visio ?

L'ensemble des formations professionnelles (organisées en présentiel sur le campus mais également en organisme à l'extérieur) sont passées en distanciel depuis le lundi 13 décembre. Seuls quelques cours organisés par la direction de l'enseignement ont dû être maintenus en présentiel. À noter que les formations Autoclaves (SPR) ne peuvent se dérouler qu'en présentiel.

L'Institut Pasteur peut-il envisager d'être plus sévère avec les Pasteuriens qui ne respectent pas les règles. Une personne vient de nous livrer un colis avec le masque sous le nez. Que pouvons-nous faire pour que les gens comprennent enfin ?!

Une sensibilisation au respect des gestes barrières élémentaires a été réalisée, y compris auprès des prestataires. Il est de la responsabilité de chaque Pasteurien de les respecter et si besoin de les rappeler, avec bienveillance, à ses collègues.

Vaccination, pass sanitaire et accès à la vaccination

Avez-vous considéré de demander le pass sanitaire pour manger à la cantine ? C'est un peu contradictoire de demander le pass sanitaire pour suivre les cours de sport à l'Institut Pasteur et ne pas demander le pass sanitaire pour manger à la cantine.

Légalement, le pass sanitaire ne peut pas être exigé à l'entrée des restaurants d'entreprise, car il reviendrait à connaître le statut vaccinal du salarié par l'employeur ; ce qui est interdit. L'absence du contrôle du pass, ainsi que l'absence du port du masque, impose une distanciation physique de 2 mètres entre chaque convive comme indiqué dans le protocole spécifique à la restauration d'entreprise.

Pour information, afin de limiter la fréquentation dans la salle de restauration, l'ouverture des modules sous la cantine, avec la mise en place de tables et de chaises pour les personnes qui ne souhaitent pas déjeuner à la cantine et n'ont pas de bureau individuel pour y déjeuner, est étudiée pour une mise en œuvre début janvier.

Pass sanitaire obligatoire pour accès au campus. Il y a encore des collègues non vaccinés par opposition. C'est dommage pour des scientifiques ...

Légalement, selon le protocole national établi pour les entreprises, l'Institut Pasteur ne peut pas imposer le contrôle du pass sanitaire à ses collaborateurs, sauf pour des manifestations mixtes de plus de 50 personnes, qui ne sont plus autorisées sur le campus depuis le 6 décembre.

Connaissez-vous la proportion de vaccinés sur l'Institut Pasteur ?

Non, ces données ne sont pas disponibles pour les employeurs sauf pour ceux dont le domaine d'activité est concerné par l'obligation vaccinale (professionnels de santé notamment).

La vaccination obligatoire pour tous les Pasteuriens serait une bonne idée peut-être ?

L'obligation vaccinale est requise pour les professionnels de santé mais n'a pas été définie pour notre domaine d'activité de recherche.

Comment a-t-on accès aux créneaux de vaccination Covid-19 réservés aux salariés ?

Concernant la vaccination anti-Covid, 592 personnes ont été déjà vaccinées au SST et parmi elles, 231 personnes ont reçu la 3^e dose.

D'ici le 15 janvier 2022, plus de 500 personnes auront pu avoir une 3^e dose via le SST.

Plus de 60 créneaux restent actuellement ouverts, proposant de nouvelles séances de vaccination. Le lien est disponible sur la page d'accueil de webcampus, donc n'hésitez pas à le consulter régulièrement ([lien ici](#)).

Pour prendre un rendez-vous de vaccination Covid-19 au CMIP via Doctolib, il convient de cliquer sur le lien suivant (centre de vaccination Covid-19 de l'Institut Pasteur).

Par ailleurs, de nombreuses possibilités de vaccination s'ouvrent régulièrement sur les sites nationaux.

Vous pouvez consulter également le rappel des mesures PCA dans le [BIP du 10 décembre](#) et sur la page d'accueil de Webcampus.

Actuellement sur Doctolib, seule la réservation de créneaux vaccination contre la grippe est possible. Nous vous invitons à regarder le rappel des mesures PCA dans le [BIP du 10 décembre](#) et sur la page d'accueil de Webcampus, où les possibilités de vaccination sont détaillées.

Pour prendre un rendez-vous de vaccination Covid-19 au CMIP via Doctolib, il vous faut cliquer [sur le lien suivant](#) (centre de vaccination Covid-19 de l'Institut Pasteur)

Bonjour, j'ai reçu en 2021 les 2 doses de vaccination anti-Covid au Service de Santé au Travail en tant que travailleur en L3 sur SARS-CoV-2. Est-ce que je dois attendre une réponse du Service de Santé au Travail pour avoir la 3^e dose ou dois-je me faire vacciner dans le "privé" ?

Vous pouvez vous rapprocher du SST pour planifier la 3^e dose sur les créneaux disponibles ou vous faire vacciner dans un centre de vaccination. Voir les dispositions vaccination dans le rappel des mesures PCA dans le BIP du 10 décembre ou sur la page d'accueil de Webcampus.

Travaux scientifiques de l'Institut Pasteur (vaccin)

Le développement d'un vaccin est-il toujours envisageable ? Qu'en est-il des candidats vaccins produits par l'Institut Pasteur ? en verra-t-on un être commercialisé un jour ?

Le développement de vaccins anti-Covid à l'Institut Pasteur continue. Plusieurs pistes restent ouvertes et sont à un stade préclinique.

L'Institut Pasteur continue-t-il à chercher un vaccin et qu'en est-il notamment du 2^e vaccin (spray nasal) qui avait une bonne réponse chez les animaux ?

Le développement du candidat vaccin sous forme de spray nasal développé conjointement par Theravectys/ Institut Pasteur est au stade préclinique et en attente de financement pour passer au stade clinique.

Divers/communication

Pourrions-nous avoir un résumé de ces informations écrit pour le grand public que nous pourrions partager ? Cela pourrait aider à communiquer efficacement sur l'importance de limiter les événements « superpropagateurs » et la vaccination pour les 10% toujours réfractaires.

1/L'avis du conseil scientifique qui guide le gouvernement pour l'aider dans ses décisions sur un plan scientifique (auquel Arnaud Fontanet et Simon Cauchemez participent) est public sur le site du Ministère de la santé et des solidarités.

Nous vous engageons à le consulter régulièrement : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/avis_conseil_scientifique_8_decembre_2021.pdf

Vous y trouverez de nombreuses informations et publications en annexe.

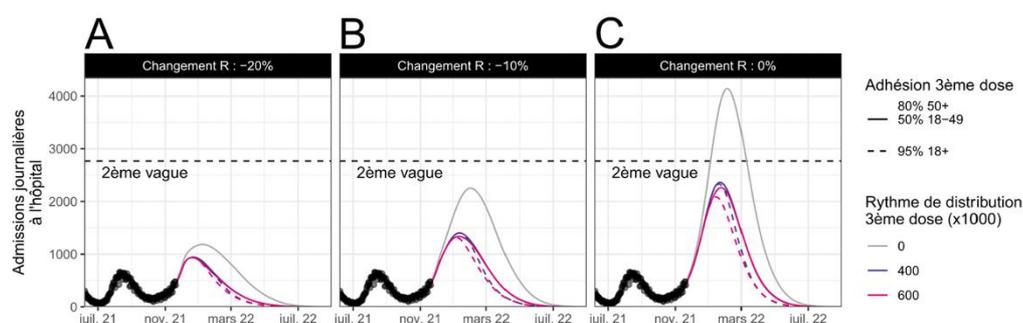


Figure 1 : Projections du nombre journalier d'admissions à l'hôpital, avec une réduction des taux de transmission liée au renforcement des comportements protecteurs à compter du 1er Décembre (A) de 20%, (B) de 10% et (C) sans réduction. Nous faisons l'hypothèse qu'un maximum de 400 000 ou 600 000 doses peuvent être distribuées par jour et que le niveau d'adhésion à la dose de rappel est intermédiaire (50% chez les 18-49 ans et 80% chez les 50+) ou élevé (95% chez les 18+).

Extrait de l'avis du Conseil scientifique du 8 décembre 2021

2/Vous trouverez un lien vers une publication scientifique concernant la contamination via les aérosols de contamineurs « asymptomatiques » :

<https://www.science.org/doi/10.1126/science.abc6197>